

# Perfectionnement professionnel pour la région Amériques de l'IB

## Directives relatives aux ateliers à la demande

### En quoi consiste le perfectionnement professionnel de l'IB ?

Les ateliers de perfectionnement professionnel et les ressources de l'IB sont des outils indispensables pour développer les programmes de l'IB et former les professionnels de l'éducation de votre établissement, et ce, à tout moment au cours de son processus d'autorisation. Avec ses différents types d'ateliers, le perfectionnement professionnel de l'IB est flexible, abordable et procure des occasions de collaboration entre les communautés scolaires.

### Qui peut faire une demande d'atelier ?

Toutes les écoles du monde de l'IB et tous les établissements scolaires candidats ou intéressés peuvent faire une demande d'atelier. Les demandes sont étudiées au cas par cas. Veuillez noter qu'à des fins de facturation, votre établissement devra disposer d'un accès à Mon établissement pour faire une demande d'atelier. Les associations et groupes d'écoles du monde de l'IB qui aident les écoles du monde de l'IB peuvent aussi effectuer une demande d'atelier, tout comme les établissements scolaires candidats ou intéressés.

### Quelles sont les possibilités en matière de perfectionnement professionnel à la demande ?

#### Deux modèles sont proposés

##### Ateliers organisés pour un seul établissement

Les ateliers organisés pour un seul établissement sont des formations de l'IB planifiées à la demande d'un établissement afin de répondre à ses besoins en matière de perfectionnement professionnel. Ils aident les établissements à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour les enseignants et les membres du personnel tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

##### Ateliers regroupant plusieurs établissements

Les ateliers regroupant plusieurs établissements sont des formations de l'IB planifiées à la demande de deux ou plusieurs établissements scolaires situés dans un rayon de 80 km afin de répondre à leurs besoins en matière de perfectionnement professionnel. Ils aident des groupes d'établissements à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour les

enseignants et les membres du personnel tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

## Types d'ateliers à la demande

### Atelier en présentiel (traditionnel) à la demande

Les ateliers en présentiel à la demande sont organisés en personne pour les professionnels de l'éducation d'un même établissement ou d'un groupe d'établissements et comprennent 15 heures de formation réparties sur 2,5 jours consécutifs. Ils se déroulent dans les locaux d'un établissement ou dans un lieu adapté choisi par le demandeur et sont organisés en collaboration avec les coordonnateurs de l'IB.

### Atelier mixte à la demande

Les ateliers mixtes à la demande comprennent 12 heures de formation réparties sur 2 jours consécutifs et sont assortis d'un travail d'apprentissage autonome complémentaire. Ce travail doit être terminé dans les sept jours **suivant** la fin de la partie en présentiel des ateliers.

### Atelier en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande permettent à un même établissement ou à un groupe d'établissements de suivre des ateliers asynchrones et animés en ligne, répartis sur quatre semaines. Ces ateliers permettent une interaction plus étroite avec les animateurs et une expérience d'apprentissage en ligne plus personnalisée.

### Atelier virtuel à la demande

Les ateliers virtuels à la demande permettent aux établissements ou aux groupes d'établissements d'organiser 12 heures d'apprentissage synchrone sur une plateforme en ligne spécialisée (ou « classe virtuelle ») pendant 2 jours, sans que la présence des participants soit nécessaire dans leur établissement. Un travail d'apprentissage autonome complémentaire est effectué entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> jour. Les participants des classes virtuelles accèdent au même contenu et réalisent les mêmes objectifs d'apprentissage que pour les ateliers en présentiel, avec un format optimisé pour ce contexte virtuel.

## Quels sont les ateliers disponibles ?

Tous les ateliers proposés par l'IB peuvent faire l'objet d'une demande afin d'être organisés pour un seul établissement ou pour plusieurs établissements. Certains sont disponibles en présentiel, au format mixte ou virtuel tandis que d'autres sont proposés uniquement en ligne. Vous pouvez consulter le [catalogue des ateliers et services de l'IB](#) pour savoir dans quelles langues les ateliers sont proposés. Le déroulement d'une formation, quelle qu'elle soit, dépendra de la disponibilité des animateurs d'atelier ou des animateurs d'atelier en ligne.

## Quelle catégorie d'atelier dois-je choisir ?

Tous les ateliers proposés par l'IB appartiennent à l'une des trois catégories suivantes.

- **Catégorie 1 ou présentation\*** – Les ateliers de catégorie 1 et les ateliers de présentation portent sur la philosophie de l'IB et la mise en œuvre de ses programmes. Ils comprennent des ateliers nécessaires aux fins d'autorisation de la mise en œuvre des programmes.
- **Catégorie 2** – Les ateliers de catégorie 2 portent sur l'enseignement des quatre programmes éducatifs de l'IB.

- **Catégorie 3** – Les ateliers de catégorie 3 sont recommandés à l’ensemble des professionnels de l’éducation, des coordonnateurs de l’IB et des chefs d’établissement ou des décideurs durant leur parcours d’apprenants permanents.

\* Il existe deux ateliers de présentation intitulés « Développer le PEI » et « Développer le POP ».

## Comment effectuer une demande d’atelier ou d’événement de formation\* ?

Vous pouvez envoyer une demande d’atelier de perfectionnement professionnel au moyen du portail spécialisé, depuis la plateforme Mon établissement accessible sur Mon IB.

Veuillez consulter notre [guide étape par étape](#) pour obtenir de plus amples informations sur le processus de demande.

\* Les associations d’écoles du monde de l’IB, les districts scolaires et les ministères de l’Éducation doivent travailler directement avec les établissements scolaires pour l’organisation et le déroulement d’événements organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements. Ces entités doivent contacter [iba.pd@ibo.org](mailto:iba.pd@ibo.org) pour demander un atelier, car elles n’ont pas accès à Mon IB.

## À quel moment dois-je présenter une demande pour l’organisation d’un atelier ou d’un événement de formation ?

Les établissements sont tenus d’envoyer leur demande de perfectionnement professionnel de l’IB le plus tôt possible.

### Atelier en présentiel ou atelier mixte à la demande

Les demandes pour les ateliers en présentiel et les ateliers mixtes doivent être reçues au moyen du portail **12 semaines** minimum avant la date de début souhaitée.

### Atelier virtuel à la demande

Les demandes pour les ateliers virtuels doivent être reçues au moyen du portail **huit semaines** minimum avant la date de début souhaitée.

### Atelier en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande se déroulent sous la forme de sessions préprogrammées sur une durée d’un an, le premier mercredi de chaque mois. Les établissements doivent envoyer leur demande d’atelier en ligne au moins **cinq semaines** avant la date souhaitée du début de l’atelier.

**Remarque** : tout contrat nécessitant la signature d’un représentant de l’IB ainsi que toute demande associée aux attestations d’assurance et aux demandes d’inscription des fournisseurs doivent être envoyés à l’IB au moins cinq semaines avant la date de début prévue pour l’atelier.

## Quel est le nombre minimum de participants requis pour organiser un atelier ?

Les ateliers à la demande doivent accueillir au moins sept participants pour avoir lieu, qu’ils soient organisés pour un seul établissement ou qu’ils regroupent plusieurs établissements. Le nombre maximum de participants par animateur d’atelier est de 25. Au-delà de ce nombre, nous suggérons soit de proposer un second atelier, soit d’inviter un deuxième animateur à codiriger l’atelier. Cela s’applique également aux ateliers en ligne à la demande.

**Remarque :** les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » sont les seuls dont le nombre maximum de participants est différent. Pour ces ateliers de présentation, le nombre maximum de participants par animateur d'atelier est de 50. Au-delà de ce nombre, nous vous proposerons un second atelier ou un coanimateur.

## Où mon atelier se déroulera-t-il ?

### Atelier en présentiel ou atelier mixte à la demande

Tous les ateliers en présentiel ou mixtes à la demande se déroulent dans un lieu adapté choisi par le demandeur. Souvent, les ateliers sont organisés dans les locaux de l'établissement.

L'organisation d'ateliers en présentiel ou mixtes à la demande nécessite plus de planification et d'organisation logistique et, par conséquent, les établissements doivent tenir compte des responsabilités supplémentaires suivantes avant d'envoyer leur demande :

- soutenir les animateurs d'atelier et les représentants sur place ;
- organiser la restauration pendant toute la durée de l'événement pour les animateurs d'atelier et les représentants (nous recommandons vivement de le faire aussi pour les participants) ;
- fournir des articles de papeterie, mettre en place la signalétique du lieu de l'événement, fournir des badges nominatifs et le matériel nécessaire pour la tenue de l'atelier ;
- fournir aux animateurs d'atelier et aux représentants des impressions/photocopies sur place, en quantité limitée ;
- mettre à disposition un lieu adapté disposant de salles de taille appropriée pour les ateliers ;
- mettre à disposition une salle adaptée pour la réunion des animateurs avant l'événement.

**Remarque :** les ateliers mixtes se déroulent en partie à distance et nécessitent que les participants effectuent un travail d'apprentissage autonome devant être envoyé dans les sept jours suivant la fin de la partie en présentiel de l'atelier.

### Atelier virtuel à la demande

Les ateliers virtuels à la demande sont essentiellement synchrones et organisés au moyen de la plateforme en ligne Zoom. Les participants y accèdent à distance à l'aide de leur ordinateur personnel et peuvent se joindre aux sessions, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Veuillez noter que Zoom et l'IB ne fournissent pas d'assistance informatique. Vous devrez désigner un technicien du service informatique de votre établissement pour la durée de la formation. Celui-ci recevra un guide du participant, qui l'aidera à se familiariser avec la plateforme.

### Atelier en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande sont essentiellement des sessions asynchrones réparties en modules, qui sont hébergés sur la plateforme d'apprentissage en ligne et sont accessibles depuis les ordinateurs personnels des participants. Certains ateliers en ligne à la demande comprennent des appels synchrones sur une plateforme de conférence Web, que les animateurs d'atelier en ligne organisent pendant la formation.

## Qui animera mon atelier ?

### Animateurs d'atelier

Les ateliers en présentiel, mixtes et virtuels à la demande sont dirigés par des professionnels de l'éducation autorisés par le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Ces professionnels sont appelés « animateurs d'atelier ».

Notre réseau des collaborateurs de l'IB (IBEN) est chargé de nommer les animateurs d'atelier. Un établissement scolaire peut solliciter l'intervention d'un animateur d'atelier en particulier. L'IB examinera sa demande, mais ne peut pas garantir d'y accéder.

### Représentants

Un représentant sera affecté à votre événement de formation en présentiel à la demande s'il rassemble cinq ateliers ou plus, ou à votre événement virtuel à la demande s'il comporte trois ateliers ou plus. Nommé d'office par l'IBEN, le représentant apporte un soutien supplémentaire et s'assure du respect des normes d'assurance de la qualité. Lorsqu'un représentant est affecté à un événement de formation, les frais liés à sa présence sont pris en charge par l'IB.

### Animateurs d'atelier en ligne

Les animateurs d'atelier en ligne sont des professionnels de l'éducation expérimentés qui ont été formés pour proposer des formations en ligne. Ils sont désignés par l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne. Ils interviennent uniquement lors des ateliers en ligne à la demande.

## Emploi du temps de l'atelier

### Atelier en présentiel à la demande

Les ateliers en présentiel à la demande comprennent **15 heures** de formation réparties sur **2,5 jours consécutifs** selon le programme ci-dessous.

### Atelier mixte à la demande

Les ateliers mixtes à la demande comprennent **12 heures** de formation réparties sur **2 jours consécutifs** selon le programme ci-dessous et sont assortis d'un **travail d'apprentissage autonome complémentaire à distance**. Ce travail doit être terminé et envoyé dans les sept jours **suivant** la fin de la partie en présentiel des ateliers (deuxième jour). Veuillez consulter l'exemple de programme ci-dessous.

<b>Jour 1</b>	
8 h 00 – 8 h 30	Inscription
8 h 30 – 10 h 00	Début de l'atelier (session 1)
10 h 00 – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Suite de l'atelier (session 2)
11 h 45 – 12 h 45	Repas de midi

12 h 45 – 14 h 15	Suite de l'atelier (session 3)
14 h 15 – 14 h 30	Pause
14 h 30 – 16 h 00	Suite de l'atelier (session 4)
<b>Jour 2</b>	
8 h 30 – 10 h 00	Suite de l'atelier (session 5)
10 h 00 – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Suite de l'atelier (session 6)
11 h 45 – 12 h 45	Repas de midi
12 h 45 – 14 h 15	Suite de l'atelier (session 7)
14 h 15 – 14 h 30	Pause
14 h 30 – 16 h 00	Suite de l'atelier (session 8)
<b>Jour 3*</b>	
8 h 30 – 10 h 00	Suite de l'atelier (session 9)
10 h 00 – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Fin de la formation (session 10)

\* Pour les ateliers mixtes de deux jours, la partie « Jour 3 » ne s'applique pas.

**Remarque :** un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation en présentiel ou virtuelle est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

### Atelier virtuel à la demande

Les ateliers virtuels à la demande comprennent **12 heures de formation obligatoires** réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'un **travail d'apprentissage autonome complémentaire**. En raison du caractère dynamique des ateliers virtuels, il n'existe pas de programme uniformisé. Les participants doivent prévoir six heures d'activités synchrones et asynchrones entre 9 h 00 et 16 h 00. Ils devront également effectuer un travail autonome en dehors des horaires de l'atelier. Ce travail autonome varie en fonction des ateliers et peut nécessiter jusqu'à trois heures de travail. L'animateur fournira un programme détaillé aux participants deux à trois semaines avant le début de l'atelier.

**Remarque :** un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation virtuelle est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

## Atelier en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande consistent en un module d'apprentissage par semaine, essentiellement asynchrone, pour un total de **quatre modules répartis sur quatre semaines**. Les participants doivent consacrer au moins quatre heures par semaine pour terminer les activités d'apprentissage pertinentes.

**Remarque** : un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation en ligne sur une période d'une semaine est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

## Comment inscrire les participants ?

Votre interlocuteur principal, désigné par l'IB, vous enverra un lien d'inscription une fois que votre demande aura été traitée. Vous recevrez des instructions supplémentaires sur la manière de modifier les informations de votre inscription ou pour effectuer des changements.

Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées de l'inscription des participants de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite d'inscription.

- La date limite d'inscription pour les ateliers **mixtes à la demande** et les **ateliers en ligne à la demande** est fixée à **22 jours avant le début de l'atelier**.
  - Il n'est pas possible de modifier une inscription à ce type d'atelier après la date limite.
- La date limite d'inscription pour les ateliers **en présentiel à la demande** et les ateliers **virtuels à la demande** est fixée à **15 jours avant le début de l'atelier**.
  - Si vous devez effectuer des changements après cette date, veuillez envoyer un courriel à votre interlocuteur principal au sein de l'équipe chargée du perfectionnement professionnel de l'IB.

## Quelles sont les exigences à respecter ?

### Atelier en présentiel et atelier virtuel à la demande

Afin de satisfaire aux exigences, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer.

### Atelier mixte à la demande

Afin de satisfaire aux critères de réussite, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer, et envoyer un travail d'apprentissage autonome dans un délai de sept jours après la fin de la partie en présentiel de l'atelier.

### Atelier en ligne à la demande

Nous recommandons aux participants de se connecter au moins trois fois par semaine et de consacrer au moins quatre heures par semaine à réaliser les activités d'apprentissage. Les participants doivent terminer l'ensemble des travaux demandés afin d'obtenir leur certificat de réussite.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez lire les exigences à respecter disponibles sur la page Web [« Exigences à respecter pour mener à bien un atelier en ligne de l'IB »](#).

## Combien coûte un atelier ?

Vous pouvez comparer le coût des différents types d'ateliers dans le tableau ci-dessous.

Ateliers classiques : les prix sont en USD par participant	Atelier en présentiel ou mixte à la demande organisé pour un seul établissement	Atelier en présentiel ou mixte à la demande regroupant plusieurs établissements (de 7 à 149 participants)*	Atelier en présentiel ou mixte à la demande regroupant plusieurs établissements (à partir de 150 participants)*	Atelier en ligne à la demande organisé pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements	Atelier virtuel à la demande organisé pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements
<b>Amérique du Nord et Amérique latine</b>	<b>350 USD</b>	<b>350 USD</b>	<b>350 USD</b>	<b>270 USD</b>	<b>290 USD</b>

Ateliers de présentation : emploi du temps sur une journée et sur une semaine	Atelier en présentiel ou mixte à la demande organisé pour un seul établissement (de 7 à 50 participants)**	Atelier en présentiel ou mixte à la demande organisé pour un seul établissement (de 51 à 100 participants)**	Atelier en présentiel ou mixte à la demande organisé pour un seul établissement (de 101 à 150 participants)**	Atelier virtuel ou atelier en ligne à la demande organisé pour un seul établissement (de 7 à 50 participants)**	Atelier virtuel ou atelier en ligne à la demande organisé pour un seul établissement (à partir de 51 participants)**
<b>Amérique du Nord et Amérique latine</b>	<b>110 USD par participant</b>	<b>85 USD par participant</b>	<b>85 USD par participant</b>	<b>75 USD par participant</b>	<b>60 USD par participant</b>

\* Seuls les ateliers de présentation peuvent être organisés sur deux jours, et les tarifs sont doublés si cette option est sélectionnée.

\*\* Des ateliers supplémentaires seront prévus pour les ateliers normaux comptant plus de 25 participants ou pour les ateliers de présentation comptant plus de 50 participants.

\*\*\* Veuillez noter que la formation professionnelle (PD) demandée par les associations peut entraîner des frais supplémentaires de 50 \$ pour les écoles, en plus des frais d'inscription standard ou réduits. Les associations qui demandent une formation professionnelle au nom de leurs écoles peuvent facturer un montant supplémentaire de 50 \$ pour l'identification des besoins du stage, la compilation des inscriptions entre les écoles et si des repas et boissons sont fournis aux participants pendant le stage. Pour éviter ces frais supplémentaires, les écoles et les districts peuvent soumettre leur demande de formation professionnelle directement à l'IB.

**Remarque :** les taxes applicables seront ajoutées au prix des ateliers se déroulant au Canada et au prix des services de perfectionnement professionnel fournis aux participants basés au Canada.



## Frais supplémentaires à la charge du demandeur (le cas échéant)

- Frais de transport des animateurs d'atelier et des représentants entre l'établissement d'accueil et l'hôtel
- Frais de restauration des participants, des animateurs d'atelier et des représentants
- Articles de papeterie et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier
- Service limité d'impression ou de photocopie sur place à l'intention des animateurs d'atelier et des représentants

## Frais pris en charge par l'IB

- Frais de transport aérien des animateurs d'atelier et des représentants
- Frais de transport des animateurs d'atelier et des représentants entre l'aéroport et l'hôtel
- Frais d'hébergement des animateurs d'atelier et des représentants
- Honoraires des animateurs d'atelier et des représentants
- Frais de restauration des animateurs d'atelier et des représentants en dehors des heures d'atelier

## Comment fonctionne le processus de facturation ?

Les écoles du monde de l'IB et les établissements scolaires candidats qui ont accès à Mon établissement recevront une facture finale dans un délai de deux semaines à compter de la fin de l'événement. Le paiement par carte bancaire n'est pas accepté. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

## Politique en matière d'annulation

Si un établissement ou un groupe d'établissements annule sa participation une fois qu'un atelier a été confirmé, il devra s'acquitter de l'ensemble des frais engagés par l'IB. Ces frais peuvent inclure les dépenses liées au déplacement et au logement des participants, y compris toutes les taxes en vigueur. Tous les frais supplémentaires engagés dépendront des circonstances entourant l'annulation.

L'IB se réserve le droit d'annuler un atelier en cas d'inscriptions insuffisantes ou de circonstances imprévues. Dans le cas peu probable où nous serions amenés à annuler un atelier, nous rembourserons les droits d'inscription déjà réglés sous forme d'avoir crédité sur le compte de votre établissement. Il pourra être utilisé pour régler toute autre facture ou tous autres frais d'atelier dus à l'IB. Si le paiement a été effectué par carte bancaire, le remboursement sera effectué sur la carte utilisée pour régler les frais d'inscription.

Veuillez noter que l'IB ne rembourse pas les frais de déplacement des participants.

## Quels sont les autres aspects à prendre en compte ?

Nous demandons aux établissements d'être suffisamment motivés et organisés pour accueillir des événements de formation ou pour participer aux possibilités de perfectionnement professionnel avant de déposer une demande.

Avant d'effectuer une demande, veuillez lire les [conditions générales mondiales concernant le perfectionnement professionnel de l'IB](#) ainsi que les conditions générales applicables à votre région.

## Que dois-je faire si j'ai des questions ?

Cliquez [ici](#) pour accéder à la foire aux questions concernant les ateliers virtuels à la demande.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la foire aux questions concernant les ateliers en ligne à la demande.

Si vous souhaitez vous adresser à un membre de l'équipe de logistique du perfectionnement professionnel, veuillez écrire directement à l'adresse électronique [iba.pd@ibo.org](mailto:iba.pd@ibo.org).